

## \* 2.3 – Prévenir la dégradation des milieux, lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public

FICHE-ACTION  
**18**

### PRÉVENIR LA DÉGRADATION DES MILIEUX, LUTTER CONTRE LES NUISANCES ET APAISER L'ESPACE PUBLIC



#### Ambition

##### Objectifs stratégiques

Maintenir et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050.

Réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Réduire la pollution des milieux naturels (sols et eau).

Réduire les nuisances sonores.

##### Objectifs opérationnels

Déployer la charte Chantiers Propres.

Poursuivre la dynamique engagée dans le cadre du label « ville éco-propre », et viser l'obtention de la 5<sup>e</sup> étoile du label.

Renforcer les contrôles.

### Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



# Pilotage

## PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage,  
de la Biodiversité et  
des Transitions

## PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

## PARTENAIRES EXTERNES

CAPB,  
Bil Ta Garbi,  
HSA

# Éléments DE CONTEXTE

Les pollutions de l'air, du sol, de l'eau ainsi que la pollution lumineuse et la pollution sonore ont de graves effets sur la biodiversité et la santé humaine. D'autant plus que toutes ces pollutions interagissent et se cumulent.

On parle de pollution lorsque le milieu n'est pas en capacité d'éliminer naturellement les substances et qu'elles portent atteinte à son fonctionnement. Les pollutions peuvent être ponctuelles (rejet direct et localisé d'une substance ou d'une matière dans un milieu, déversement accidentel, etc.) ou diffuses (pollutions non localisées précisément dans l'espace, telles que traitements phytosanitaires, substances contenues dans les matériaux, etc.). D'origine naturelle, domestique, industrielle ou agricole, elles entraînent une perturbation de l'ensemble des milieux à plus ou moins grande échelle.

### • Zoom sur la pollution de l'air

Ainsi, on sait aujourd'hui que la pollution de l'air est responsable de 48 000 décès prématurés par an en France (chiffres Santé Publique France de 2016), du fait d'une exposition continue ou répétée de la population à une pollution chronique à laquelle se rajoutent des épisodes de pollution lors du dépassement des seuils réglementaires. À ce titre, Bayonne est concerné par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) depuis 2012, actuellement en cours de révision sous le pilotage de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, et un dispositif journalier de surveillance de la qualité de l'air composé de trois stations de mesure fixes qui, en étroite collaboration avec l'ATMO Nouvelle-Aquitaine, permet de suivre l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire. Le Plan Climat Pays Basque a fléchi l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air dans les zones les plus denses où se concentrent les sources d'émissions de polluants et populations exposées.

# Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

### • Concernant la pollution de l'air :

- La Communauté Pays Basque dispose d'un diagnostic des émissions de polluants atmosphériques du territoire dans le cadre de son Plan Climat.
- Elle a également réalisé une carte stratégique de la qualité de l'air à Bayonne, une étude de qualité de l'air de la zone industrialo-portuaire, et une étude réglementaire pour la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions mobilités (ZFE-m).
- L'action 4.5 du Plan Climat vise à « affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements ». Au-delà, la plupart des leviers pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air rejoignent les actions de maîtrise de l'énergie et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, traitées dans de multiples autres actions du Plan Climat.

- La qualité de l'air est aussi traitée dans le Plan de Mobilité (PDM) Pays Basque-Adour, à travers l'orientation « T.V.2.c. Réduire l'exposition aux polluants atmosphériques des populations environnantes ».

#### • Concernant la pollution des milieux (eau et sol) :

- Un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en œuvre par Bil ta Garbi compte 24 fiches-actions concourant à la réduction des déchets, auprès des particuliers comme des professionnels. Sa fiche-action 10 porte sur la "gestion responsable des déchets d'entreprises".

- La Communauté Pays Basque exerce différentes compétences qui visent à prévenir la pollution des eaux : la Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la gestion des eaux pluviales urbaines, la lutte contre la pollution (prévention et identification des pollutions d'origine domestique, agricole ou industrielle) et la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques, estuariens et littoraux.

#### • Concernant la pollution sonore :

- Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été engagé sur les deux autoroutes traversant le territoire ainsi que sur les voiries départementales et une cartographie du bruit existe pour les principales infrastructures routières à Bayonne.

- L'enjeu de la pollution sonore est abordé dans le PDM du Pays Basque-Adour, à travers l'orientation " T.V.2.b. Réduire l'exposition au bruit des populations environnantes".

- Au niveau du Port de Bayonne, un outil de concertation, le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI) Adour, a été mis en place pour pouvoir faire remonter les remarques des habitants proches du port. Il a pour but de « concilier les intérêts des populations, de préserver l'environnement et d'interagir avec la vie de la cité » (lien également avec la qualité de l'air).

## Descriptif DE L'ACTION

Cette action est structurée en quatre volets complémentaires entre eux :

### 1 – Agir contre la pollution de l'air - Agir pour une meilleure qualité de l'air

Les trois stations de surveillance de la qualité de l'air (une station urbaine sous influence de fond à Bayonne - Saint-Crouts, l'autre sous influence du trafic à Bayonne - Anglet et une station périurbaine sous influence de fond située à Biarritz - hippodrome) expriment globalement un bon état de la qualité de l'air sur le territoire. Par ailleurs, il faut noter une amélioration progressive des jours d'indices « Mauvais à très mauvais » avec une diminution continue depuis 2012. En revanche, la répartition entre les indices « Très bon à bon » et « Moyen à médiocre » fluctue d'une année à l'autre, restant globalement stable sans présenter d'amélioration notable. La qualité de l'air est principalement affectée à Bayonne par le trafic routier, et par les activités industrialo-portuaires sur cette zone. Les Bayonnais habitant à proximité des axes routiers (autoroutes, boulevards) sont ainsi particulièrement exposés à la pollution de l'air.

De nombreuses fiches actions concernant la maîtrise de l'énergie et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre concourent à réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air.

La fiche-action 4.5 du Plan Climat Pays Basque prévoit, en collaboration avec l'ATMO Nouvelle-Aquitaine, l'élaboration de cartographies des concentrations en polluants croisées avec les

estimations de personnes exposées pour qualifier avec plus de précision les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air à l'échelle des territoires du Pays basque. Des zooms seront possibles sur des quartiers, des abords de voies de transit, etc.

La Ville s'engage :

- À prendre en compte le résultat de cette cartographie et des enjeux sanitaires associés pour identifier et mettre en oeuvre toutes les mesures complémentaires adéquates.

- Mettre en place des Zones à Faibles Émissions (ZFE) avec a minima une restriction avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la circulation des véhicules les plus anciens (non classés Crit'Air). Cette mesure concernant uniquement les véhicules de plus de 26 ans, immatriculés avant 1997 (moins de 3 % du parc automobile français), des mesures complémentaires seront étudiées en adéquation avec la cartographie des enjeux sanitaires identifiés.

- À porter une attention particulière à la qualité de l'air intérieur de l'ensemble de son patrimoine mobilier (écoles, bureaux, ateliers, infrastructures sportives et culturelles...). Le travail réalisé donnera lieu à la rédaction de documents d'informations, pour permettre aux bailleurs sociaux, aux gestionnaires de maisons de retraite et aux gestionnaires d'établissements de santé de s'inspirer de l'action municipale.

*Cette action est liée avec de nombreuses Fiches Actions dont la 8 « Organiser et développer les déplacements actifs » et la 9 « Utiliser le stationnement comme levier de changement de pratiques et de partage de l'espace urbain ».*

Un travail partenarial sera développé avec les services de l'agglomération et les syndicats locaux compétents afin de maîtriser au mieux les nuisances des stations d'épuration, des déchetteries du centre de tri et de valorisation des déchets.

## 2 — Lutter contre la pollution des milieux (eau et sols)

- Réaliser un état des lieux des principales pollutions des milieux aquatiques et terrestres sur le territoire bayonnais.

- Identifier les actions à mettre en place, en complémentarité de celles déployées par la CAPB et Bil Ta Garbi dans le cadre de leurs compétences.

- Poursuivre la démarche Ville éco-propre et obtenir la 4<sup>e</sup> puis 5<sup>e</sup> étoile.

- Co-construire la charte « Chantiers Propres » avec les acteurs et les partenaires de la Ville (tels que les bailleurs sociaux, etc.) et la faire appliquer. Cf. lien avec Fiche Action 4 « Réduire les consommations de biens et matériaux de la Ville et mieux les valoriser ».

- Accompagner les acteurs pour leur faciliter le respect de la charte (ex : les bennes de tri pour les chantiers ne sont pas toujours respectées, car les entreprises préfèrent parfois payer que trier).

- Mettre en place des actions de sensibilisation, prévention et accompagnement pour lutter contre le dépôt sauvage d'ordures et le déversement de produits dans les milieux naturels.

- Augmenter les contrôles via la création d'une brigade spécifique – poubelles, mégots, tri, pollutions des sols, des eaux, de l'air, sonore.

- Réfléchir les événements culturels et sportifs de la ville pour réduire drastiquement leurs impacts (lâchers des lanternes, feux d'artifice, courses pédestre – cycliste, fêtes de Bayonne...). Lien avec Fiche Action 27 « Réduire l'impact des événements bayonnais en matière de TES ».

- Identifier les secteurs générateurs de pollutions en cas d'inondation. Mettre en place des plans de prévention des risques adaptés.

## 3 — Lutter contre les pollutions sonores

Le coût sur la santé des nuisances sonores des transports est estimé chaque année à 11,5 milliards d'euros à l'échelle nationale. Le trafic routier est responsable de 89% de ce résultat (source : OMS). Les Bayonnais habitant à proximité des axes routiers (autoroutes, boulevards) sont particulièrement exposés aux pollutions sonores. La coordination des CLSPD (Conseil Local

de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) réunissant depuis 2022 sept communes, dont la Ville de Bayonne, a fait remonter la question du bruit des deux-roues motorisés comme un sujet portant gravement atteinte à la tranquillité et à la santé des habitants.

La Ville prévoit de :

- Mettre en place des actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement pour réduire les nuisances sonores (contrôle des deux-roues motorisés, respect de la charte Chantiers propres, respect des niveaux sonores lors de la tenue d'évènements, etc.

*Cf. lien avec Fiches Actions 4 « Réduire les consommations de biens et matériaux de la Ville et mieux les valoriser » et 27 « Réduire l'impact des évènements bayonnais en matière de transition écologique et solidaire ».*

- Développer le matériel électrique et les véhicules électriques dans le parc de la Ville.

- Réfléchir les évènements culturels et sportifs de la ville pour réduire drastiquement leurs impacts (groupe électrogène lors des spectacles ou évènements...).

- Mettre des stations de mesures permanentes avec des indicateurs du niveau acoustique sur des zones stratégiques.

- Décliner les principales mesures du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en lien avec la Communauté Pays Basque, afin de prévenir et réduire les bruits excessifs au moyen de plans d'action et de protéger les zones calmes.

- Accompagner les porteurs de projets pour limiter, atténuer le bruit des appareils d'exploitation des bâtiments (module de climatisation, procès industriel...).

## 4 – Lutter contre la pollution lumineuse

*En lien avec Fiche Action 1 « Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier et de l'éclairage », la Ville s'engage à :*

- Travailler avec les commerçants et la grande distribution pour réduire l'intensité des systèmes d'éclairage de leurs bâtiments.

- Concevoir un plan de mise en lumière de la Ville permettant de répondre aux contraintes techniques et réglementaires tout en prenant en compte la nécessité de trames noires.

### Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 1 715 k€.

### Indicateurs

#### DE RÉALISATION :

- Part du territoire en zone de circulation à vitesse réduite
- Obtention de la 5<sup>e</sup> étoile du label Ville éco-propre
- Réalisation de la charte Chantiers propres
- Part du parc roulant de la Ville fonctionnant à l'électrique
- Nombre de contrôles effectués et d'infractions réalisées

#### D'IMPACT :

- Évolution des indices de la qualité de l'air basé sur les trois stations de mesure fixes
- Part de la population exposée à des niveaux sonores élevés